Rapport annuel du ministre sur l'eau potable // **2012**

Ontario

Table des matières

Mot du ministre 01

État de l'eau potable en Ontario 02

Fiche de rendement sur l'eau potable en Ontario 07

L'avenir de l'eau potable en Ontario 10

Le développement de secteurs d'intérêt liés à l'eau potable 14

Mot de clôture 20

Glossaire 21

This publication is also available in English.

@ Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012

ISSN 1920-6712 (En ligne)
PIBS 9112f

Pour de plus amples renseignements :
www.ontario.ca/eaupotable

Mot du ministre

Les Ontariens et les Ontariennes méritent une eau potable propre et salubre à chaque fois qu'ils ouvrent un robinet dans notre province — et c'est ce qu'ils obtiennent. De fait, l'inspecteur en chef de l'eau potable de l'Ontario a constaté que notre eau potable est parmi les mieux protégées au monde.

En qualité de ministre de l'Environnement, je suis heureux de nos réalisations depuis la crise de l'eau potable illustrée par la tragédie de Walkerton en 2000. Notre solide filet de sécurité nous permet d'approvisionner tout l'Ontario en eau potable propre.

Notre gouvernement a pris des mesures pour protéger l'une de nos principales ressources naturelles, mais aussi pour donner l'exemple à l'égard de la salubrité de l'eau potable de manière à encourager l'innovation dans ce secteur.

La *Loi sur le développement des technologies de l'eau* a jeté les bases pour que l'Ontario se positionne comme chef de file en matière de développement des technologies de l'eau, avec la création d'encore plus d'emplois liés à l'assainissement de l'eau et la mise à disposition de notre savoir-faire à l'échelle mondiale.

Les exemples mis de l'avant dans le présent rapport soulignent les technologies novatrices et l'engagement des collectivités qui ont établi et continuent de renforcer notre leadership en matière d'eau potable salubre. Les efforts conjoints des entreprises, du gouvernement et des collectivités ont permis de sensibiliser davantage le public à l'importance de la conservation de l'eau et au rôle que nous jouons tous pour faire en sorte que l'eau potable soit plus propre et salubre.

Les résultats présentés par l'inspecteur en chef de l'eau potable témoignent de l'efficacité de nos mesures de protection. Le filet de sécurité de l'Ontario suppose également que les propriétaires et les exploitants de réseaux d'eau potable soient bien formés et renseignés. Ces propriétaires et exploitants ont fait des efforts remarquables pour rester informés des tendances et techniques les plus récentes permettant de préserver la salubrité de l'approvisionnement en eau potable.

Un élément permettant d'approvisionner la population ontarienne en eau potable salubre est la protection de l'eau de source à l'échelon local. Ce travail est réalisé par 19 comités locaux de protection des sources, présents dans toute la province. Ces comités ont présenté des rapports d'évaluation à mon ministère. Les rapports constituent le fondement des plans de protection pour l'eau de source à l'échelon local. La plupart de ces plans de protection ont été déposés et sont en cours d'examen. Ce travail illustre l'engagement marqué des collectivités locales à protéger les sources de leur eau potable.

Notre gouvernement salue le travail acharné et la détermination des comités de protection des sources, des municipalités, des Premières nations, du milieu universitaire, des offices locaux de protection de la nature, des propriétaires et exploitants de réseaux d'eau potable, des groupes communautaires et des citoyens en vue de transmettre une eau potable salubre aux générations futures.

Pour appuyer la transmission de cet héritage, nous devons aussi prêter attention aux nouveaux problèmes concernant l'eau pour continuer de protéger notre approvisionnement en eau à l'avenir.

Je me réjouis à la perspective de travailler avec tous nos partenaires pour préserver la qualité élevée de l'eau potable en Ontario. Notre réussite à cet égard au cours des dix dernières années témoigne de l'engagement collectif des Ontariens et des Ontariennes à protéger l'eau.

L'honorable Jim Bradley
Ministre de l'Environnement
Gouvernement de l'Ontario
Décembre 2012

État de l’eau potable en Ontario

L’Ontario est reconnu dans le monde entier comme un chef de file de la protection de l’eau potable. Nos dispositions législatives et réglementaires strictes — qui font partie de notre filet de sécurité de calibre international — ont contribué à notre réputation mondiale. Nos actes d’aujourd’hui permettront de léguer à nos enfants et petits-enfants une eau potable salubre. Nous demeurons donc engagés à protéger et préserver l’eau potable en Ontario — pour les générations actuelles et à venir.

Le filet de sécurité de l'eau potable de l'Ontario

Au cours de la dernière décennie, nous avons travaillé avec de nombreux partenaires dans toute la province pour mettre en place un filet de sécurité de l'eau potable novateur et primé qui inclut de vastes mesures de protection. Nous avons mis en place des dispositions législatives rigoureuses, des normes strictes, un système d'analyses continu et fiable et des inspections régulières pour contribuer à garantir la salubrité de votre eau potable.

Nous maintiendrons à l'avenir notre approche axée sur la collaboration. Des mesures de sécurité sont intégrées à chaque étape du processus afin de protéger la qualité et la salubrité de notre eau potable – de la source au robinet. Pour en savoir plus sur ce filet de sécurité, visitez la page Eau potable Ontario, à **http://www.ene.gov.on.ca/environment/dwo/fr/story/STDPROD_095766.html**.

Des lois et règlements rigoureux

CELA COMMENCE À LA SOURCE

Pour obtenir une eau potable de haute qualité, il faut commencer par en protéger la source, à savoir les eaux de surface et les eaux souterraines.

À notre avis, la meilleure approche pour protéger les sources est de s'appuyer sur les collectivités locales qui comptent sur une eau salubre.

En vertu de la *Loi sur l'eau saine*, 19 comités locaux de protection des sources sont en place, avec des représentants des municipalités, des exploitants agricoles, de l'industrie et du grand public. Ainsi, plus de 300 personnes de divers secteurs forment ces comités afin de planifier la meilleure protection possible pour les **bassins versants** de l'Ontario.

Dix-sept comités ont présenté leurs plans de protection des sources fondés sur des données scientifiques qui mettent en évidence les risques réels et possibles pesant sur les sources municipales d'eau potable. Les plans des deux autres comités de protection des sources doivent être présentés d'ici le 31 décembre 2012.

Les plans de protection des sources visent à protéger la sécurité et la durabilité des sources locales d'approvisionnement en eau. Ces plans aideront à gérer les risques pesant sur ces sources qui ont été recensés dans les rapports d'évaluation scientifique élaborés par les comités de protection des sources. Des plans de protection des sources seront mis en œuvre dans le cadre d'une collaboration entre les municipalités, les **offices de protection de la nature**, les propriétaires fonciers et les ministères provinciaux.

COMITÉ DE PROTECTION DES SOURCES DE LAKEHEAD — LE PREMIER COMITÉ À ACHEVER SON PLAN

Les comités de protection des sources dans l'Ontario sont chargés de préparer des plans fondés sur des données scientifiques qui, une fois en place, protégeront plus de 450 sources municipales d'eau potable, des eaux souterraines aux eaux de surface, y compris les Grands Lacs.

En juillet 2012, le comité de protection des sources de Lakehead a été le premier de ces comités à présenter son plan de protection des sources. Élaboré par les collectivités locales, ce plan couvre la Cité de Thunder Bay, qui tire son eau potable du lac Supérieur, et la municipalité d'Oliver Paipoonge et Rosslyn Village, qui dépend des eaux souterraines.

Les plans de protection des sources sont axés sur la prévention en identifiant et en gérant les risques pesant sur la qualité et le volume des sources locales d'eau potable.

« Nous avons pu atteindre ce jalon grâce à la détermination et au travail acharné de plusieurs organismes et groupes communautaires locaux et du public. Nous croyons que le plan de protection des sources de Lakehead aidera ainsi à garantir la protection des sources d'eau potable de Rosslyn Village et de la Cité de Thunder Bay pour les générations actuelles et à venir. »
— **Bob Hartley**, président du comité de protection des sources de Lakehead

Programme ontarien d'intendance de l'eau potable

Chaque jour, des Ontariens de toute la province travaillent, dans le cadre de leur emploi ou à titre bénévole, pour protéger et préserver l'une de nos principales ressources naturelles : l'eau.

Le Programme ontarien d'intendance de l'eau potable soutient cet engagement et cet esprit communautaires en procurant une aide financière aux propriétaires fonciers, aux entreprises et aux municipalités pour les inciter à prendre des mesures proactives en amont afin de protéger les sources locales d'eau potable.

À ce jour, plus de 2 000 initiatives locales ont été financées par l'entremise du programme.

Pour en savoir plus sur la protection des sources, veuillez consulter le site Eau potable Ontario, à **http://www.ene.gov.on.ca/environment/fr/subject/protection/index.htm** et celui de Conservation Ontario à **www.conservationontario.ca/source_protection/otherswpregionsindex.htm** (en anglais seulement).

LA PARTICIPATION DES PREMIÈRES NATIONS CONTRIBUE AU SUCCÈS DE LA PLANIFICATION DE LA PROTECTION DES SOURCES

Les Premières nations ont joué un rôle essentiel dans l'atteinte de l'objectif d'élaboration de plans pour protéger les sources d'eau potable de l'Ontario depuis l'amorce de la planification de la protection des sources en 2007. Près de la moitié des comités locaux de protection des sources ont actuellement des représentants actifs des Premières nations. Leur engagement et leur perspective demeurent précieux pour l'élaboration des plans qui protègeront efficacement les sources d'approvisionnement en eau pour les générations à venir.

Afin de mieux protéger leurs sources d'eau potable, la Première nation de Kettle et Stony Point, les Six Nations de la rivière Grand et la Première nation de Rama ont chacune adopté une résolution du conseil de bande devant être incluse au processus de planification mené en vertu de la *Loi sur l'eau saine*.

La surveillance des sources d'eau de l'Ontario

Mon ministère est déterminé à protéger la sécurité de l'eau potable de l'Ontario. Le personnel du ministère surveille à grande échelle la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, les lacs intérieurs, les rivières, les ruisseaux et les eaux souterraines de toute la province. Cette surveillance vise à comprendre l'état de nos ressources hydriques, les incidences des activités humaines et les causes des problèmes, et à repérer les questions émergentes. Nous utilisons également cette information pour élaborer de nouvelles mesures de protection, pour suivre nos progrès dans l'amélioration et la protection des ressources hydriques et pour rendre compte de ces progrès.

Les résultats de nos efforts de surveillance sont présentés dans le rapport sur la qualité de l'eau en Ontario en 2010 (**www.ene.gov.on.ca/environment/fr/resources/STDPROD_095149.html**).

Programme de surveillance de l'eau potable

Le Programme de surveillance de l'eau potable (**www.ene.gov.on.ca/environment/fr/monitoring_and_reporting/drinking_water_surveillance_program/index.htm**) surveille la qualité de l'eau de source et de l'eau potable traitée de l'Ontario. Il surveille les nouveaux contaminants comme les toxines d'algues et les produits pharmaceutiques. Les municipalités participent de manière volontaire au programme, et ces partenariats se sont avérés très utiles depuis le lancement du programme en 1986.

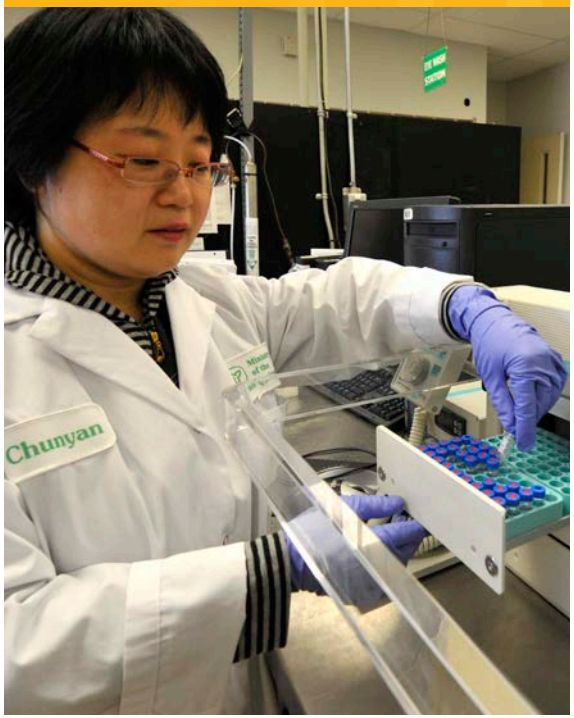

POUR OBTENIR D'AUTRES RENSEIGNEMENTS ET DONNÉES SUR NOS PROGRAMMES DE SURVEILLANCE :

- Réseau provincial de contrôle de la qualité des cours d'eau — **www.ene.gov.on.ca/environment/fr/monitoring_and_reporting/provincial_water_quality_monitoring_network/index.htm**
- Réseau provincial de contrôle des eaux souterraines — **www.ene.gov.on.ca/environment/fr/monitoring_and_reporting/provincial_groundwater_monitoring_network/index.htm**
- Inland Lakes Monitoring Program — **www.desc.ca** (en anglais seulement)
- Programme de partenariat pour la protection des lacs — **desc.ca/programs/LPP** (en anglais seulement)
- Réseau ontarien de surveillance biologique du benthos — **www.desc.ca/programs/OBBN**
- Programme de surveillance de la contamination du poisson gibier — **http://www.ene.gov.on.ca/environment/fr/resources/collection/guide_to_eating_ontario_sport_fish/index.htm**
- Cartes interactives et téléchargement de données — **http://www.ene.gov.on.ca/environment/fr/mapping/index.htm**

Programme de délivrance de permis municipaux

La *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* exige que tous les réseaux résidentiels municipaux en Ontario détiennent un permis en vertu du programme de délivrance des permis de réseaux municipaux d'eau potable – le premier du genre en Amérique du Nord.

Pour être titulaire d'un permis, les municipalités propriétaires d'un réseau d'eau potable doivent d'abord élaborer et mettre en œuvre un système de gestion de la qualité traitant des principaux aspects du mode d'exploitation et d'entretien du réseau. Elles doivent également avoir un **organisme d'exploitation** responsable de leur réseau qui soit **agréé** par un organisme tiers doté de vérificateurs indépendants et expérimentés. Par ailleurs, les propriétaires doivent préparer un plan financier qui facilite la planification de la viabilité financière à long terme. En septembre 2011, toutes les municipalités propriétaires d'un réseau d'eau potable dans la province étaient titulaires du permis en question.

Formation et agrément des exploitants

La responsabilité d'une municipalité propriétaire d'un réseau d'eau potable résidentiel municipal ne se limite pas à l'obtention d'un permis municipal d'exploitation. Les propriétaires doivent veiller à ce que les employés qui font fonctionner le réseau d'eau potable soient des exploitants agréés en eau potable ayant réussi des examens complets de l'Ontario et qui satisfont aux exigences rigoureuses de la province en matière de formation continue.

Les exploitants peuvent détenir différentes sortes de certificats, selon les genres de réseaux d'eau potable dont ils sont responsables. Au 31 mars 2012, l'Ontario comptait 6 414 exploitants agréés de réseaux d'eau potable, qui détenaient 8 914 certificats.

En 2011–2012, 1 414 certificats d'apprenti exploitant de réseaux d'eau potable ont été délivrés à 828 nouvelles personnes dans la province. Il s'agit là d'une hausse de 8 p. 100 du nombre de personnes titulaires d'un de ces certificats depuis 2009–2010. Cette hausse du nombre de titulaires d'un certificat d'exploitation de réseaux d'eau potable au niveau d'entrée aidera les municipalités dans la planification de la relève, en permettant le remplacement des exploitants qui partent en retraite par du personnel qualifié capable d'exploiter toute une variété de réseaux d'eau potable.

LE CENTRE DE WALKERTON POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'EAU

La haute qualité de l'eau potable de l'Ontario témoigne du fait que les propriétaires, les exploitants et les organismes d'exploitation des réseaux d'eau potable suivent une formation.

Depuis 2004, le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau propose des programmes de formation et d'agrément de tout premier plan dans toute la province. Le Centre élabore et anime des cours de formation à l'intention des propriétaires, des exploitants et des organismes d'exploitation des réseaux d'eau potable de l'Ontario, y compris les collectivités des Premières nations. Les installations de démonstration technologiques du Centre servent de plates-formes pour la formation pratique, ainsi que pour la recherche et l'innovation relatives à l'eau.

En août 2012, le Centre avait formé plus de 37 000 professionnels de l'eau.

Vous trouverez d'autres renseignements sur le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau à l'adresse **www.wcwc.ca**.

Compte rendu sur les normes relatives à l'eau potable

Il existe 158 **normes sanitaires** visant à préserver la salubrité et la propreté de l'eau potable de l'Ontario. Nous examinons ces normes régulièrement pour qu'elles demeurent d'actualité. Le Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable de l'Ontario offre des recommandations et de l'orientation concernant les normes et d'autres questions pouvant influer sur l'approvisionnement d'une eau potable de haute qualité. Pour en savoir plus sur les travaux du Conseil, veuillez visiter le site **www.odwac.gov.on.ca** (en anglais seulement).

Des conseils qui coulent à flot!

Une petite soif? Ouvrez votre robinet. Pour vous rafraîchir, rien ne vaut un verre d'eau propre à même l'évier de votre cuisine.

Fiche de rendement sur l'eau potable en Ontario

L'Ontario renferme d'abondantes ressources d'eau douce, et il nous appartient à tous de protéger et préserver ces ressources.

« L'Ontario est un chef de file mondial dans l'approvisionnement en eau potable propre et salubre. »

Telle était la conclusion de l'inspecteur en chef de l'eau potable de l'Ontario dans son Rapport annuel 2010–2011 sur l'état de l'eau potable en Ontario. Vous trouverez ce rapport sur le site Web Eau potable Ontario à l'adresse http://www.ene.gov.on.ca/environment/dwo/fr/story/STDPROD_095771.html.

Quelques chiffres sur la sécurité de l'eau en 2010–2011 :

Les laboratoires admissibles à la réalisation d'analyses d'eau potable ont présenté au ministère plus de 639 000 résultats d'analyse provenant de réseaux d'eau potable de tout l'Ontario.

99,87 % des analyses d'eau potable provenant des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux satisfaisaient aux normes sanitaires sévères de l'Ontario — ce pourcentage est resté élevé au cours des sept dernières années;

99,38 % des analyses d'eau potable provenant des réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux, comme les parcs de maisons mobiles, satisfaisaient aux normes sanitaires sévères de l'Ontario;

99,43 % des analyses d'eau potable provenant des réseaux desservant des établissements désignés, comme les garderies, les écoles et les établissements de santé, satisfaisaient à nos normes sanitaires de qualité.

Résultats des inspections des réseaux d'eau potable

Six cent quatre-vingt-deux **réseaux d'eau potable résidentiels municipaux** ont été inspectés en 2010–2011.

De tous ces réseaux, 65 p. 100 ont atteint des indices d'inspection de 100 p. 100 — soit une hausse de 32 p. 100 depuis que nous avons commencé à rendre compte du rendement opérationnel il y a six ans.

Près de 35 p. 100 des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux inspectés ont atteint un indice situé entre 80 et 99,99 p. 100.

Les inspections ont mené à la prise de cinq arrêtés pour des infractions dans cinq réseaux d'eau potable résidentiels municipaux. Quatre arrêtés supplémentaires ont été pris à l'encontre de quatre réseaux d'eau potable résidentiels municipaux à la suite d'incidents ou de problèmes survenus à l'extérieur du calendrier d'inspection.

En 2010–2011, 31 arrêtés ont été délivrés à 30 réseaux (**toutes saisons non municipaux** et **desservant des établissements désignés**).

Aucun arrêté n'a été pris à l'issue des inspections des sept réseaux d'eau potable exploités par des **régies locales des services publics**.

Des conseils qui coulent à flot!

En ayant toujours avec vous une bouteille d'eau réutilisable, vous aidez l'environnement et votre budget. En Ontario, vous pouvez remplir gratuitement votre bouteille dans la plupart des entreprises et des lieux publics. Pour en savoir plus : **www.bluew.org**.

Résultats des inspections des laboratoires qui effectuent les analyses d'eau potable

Les laboratoires qui analysent les échantillons d'eau potable forment un élément important de notre filet de sécurité. Le personnel du ministère inspecte régulièrement ces laboratoires pour aider à garantir l'exactitude des résultats.

L'eau potable de l'Ontario est analysée régulièrement. Au cours de l'exercice 2010–2011, des analyses ont été effectuées par des laboratoires autorisés en Ontario ainsi que par un laboratoire admissible de l'extérieur de la province. Nous effectuons des inspections complètes de tous ces laboratoires pour veiller à ce que leur rendement réponde aux normes strictes de l'Ontario. Au cours de l'exercice, le personnel du ministère a réalisé 106 inspections.

Lorsque le personnel du ministère constate une infraction quelle qu'elle soit aux normes et règlements, il veille à ce que les propriétaires ou les exploitants, ou ces deux parties, prennent des mesures pour régler le problème.

Résultats liés à l'application de la loi

En 2010–2011, il y a eu 14 cas où des infractions ont été constatées dans 13 réseaux d'eau potable réglementés et laboratoires autorisés, avec un total des amendes imposées s'élevant à 199 300 $.

Des conseils qui coulent à flot!

Le fait de verser de la peinture, de l'huile de cuisine et d'autres substances chimiques dans l'évier ou dans le collecteur d'eaux pluviales pollue nos sources d'eau potable. Consultez le site Web de votre municipalité pour connaître les règles et les meilleures pratiques en matière d'élimination des déchets.

L’avenir de l’eau potable en Ontario

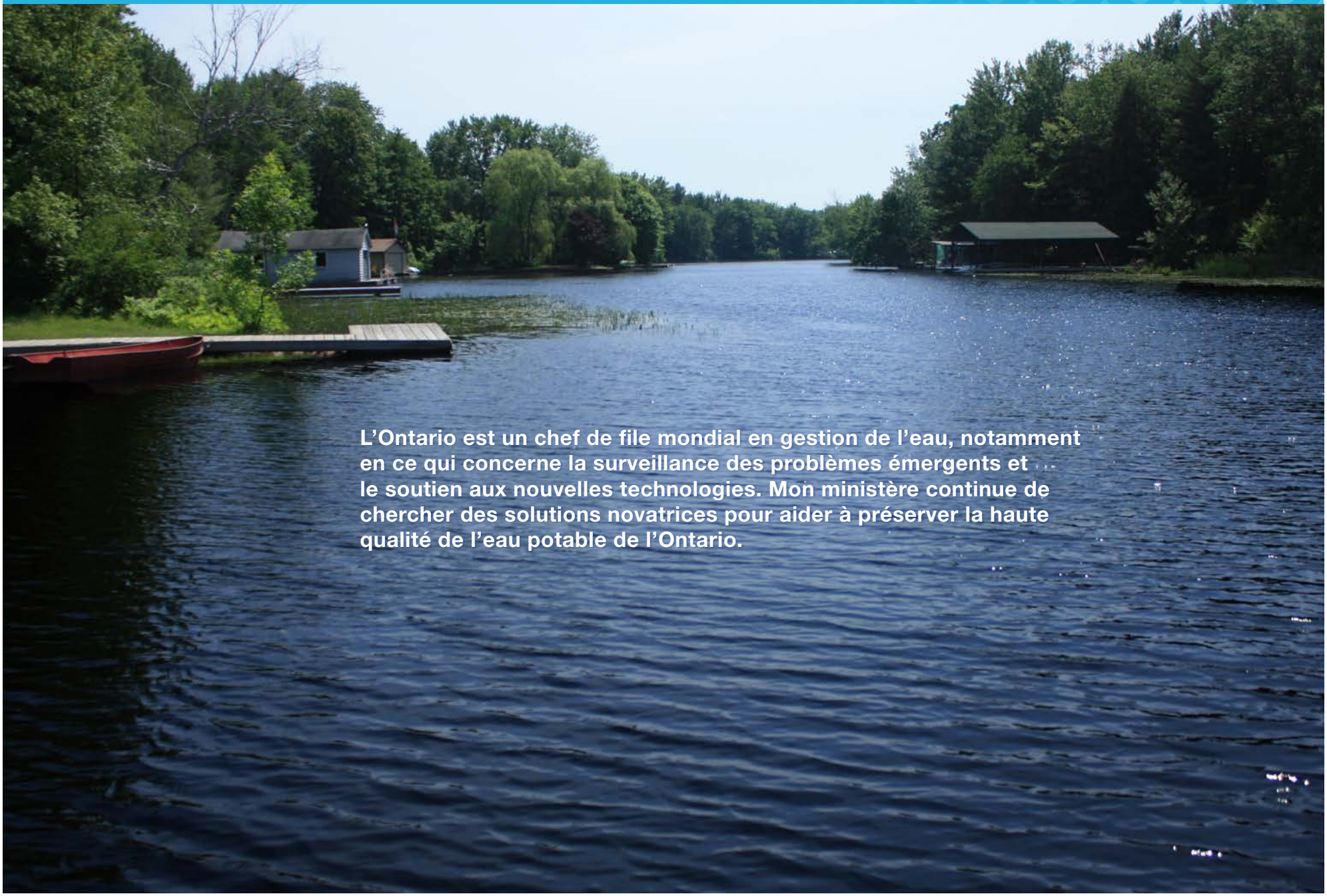

L’Ontario est un chef de file mondial en gestion de l’eau, notamment en ce qui concerne la surveillance des problèmes émergents et le soutien aux nouvelles technologies. Mon ministère continue de chercher des solutions novatrices pour aider à préserver la haute qualité de l’eau potable de l’Ontario.

Les produits pharmaceutiques présents dans l'eau potable

Un vaste éventail de produits pharmaceutiques utilisés tous les jours en Ontario sont introduits dans notre réseau d'eau par les déchets humains et animaux et en raison des conditions inadéquates de leur élimination. Lorsque ces produits pharmaceutiques pénètrent dans un réseau d'eau, ils sont difficiles à détecter du fait de leur très faible concentration.

Mon ministère est déterminé à travailler avec les chercheurs et les innovateurs pour faire face à la présence de contaminants pharmaceutiques dans l'eau potable. Nous reconnaissons également l'importance des activités d'initiative locale dans la recherche de solutions permettant d'éliminer les produits pharmaceutiques de notre eau potable.

L'étude sur les **membranes de nanofibres** que nous avons entreprise en collaboration avec l'Université d'Ottawa et l'Université nationale de Singapour est achevée. Les résultats montrent que ces membranes constituent des filtres excellents pour limiter la présence des nouveaux contaminants (p. ex., les produits pharmaceutiques) et des autres composés présents dans l'eau et les eaux usées.

Dans un autre projet mené en collaboration, le personnel du ministère et les chercheurs de l'Université Trent réalisent actuellement une étude sur les produits pharmaceutiques dans l'eau de source non traitée et dans l'eau potable traitée afin d'évaluer l'utilité d'un équipement de surveillance spécial appelé **échantillonneur intégratif de substances chimiques polaires organiques** dans les usines d'eau potable. L'emploi de ces échantillonneurs spéciaux permet de repérer des composés que l'on ne détecterait pas en utilisant les techniques d'échantillonnage courantes du fait de leur très faible concentration. L'étude devrait s'achever en 2014.

De plus, par l'entremise du programme Promotion des innovations en technologies de l'eau (**www.ene.gov.on.ca/environment/fr/funding/showcasing_water_innovation/index.htm**), mon ministère a investi dans la mise à l'essai d'une méthode novatrice d'élimination des produits pharmaceutiques des eaux usées à la station d'épuration des eaux usées de Keswick, dans la municipalité régionale de York.

Afin de renforcer la protection de notre eau de source et de la santé publique, mon ministère a pris, en application de la *Loi sur la protection de l'environnement*, un nouveau règlement concernant la collecte et la gestion des produits pharmaceutiques et des objets pointus comme les aiguilles post consommation. Le règlement, dont les principales dispositions entrent en vigueur le 1er janvier 2013, exige des producteurs qu'ils assument la responsabilité de la collecte et de la gestion adéquate de ces déchets, ce qui réduira la quantité de polluants qui pourraient pénétrer notre eau de source.

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX — PROMOTION DE L'INNOVATION ET DE LA COLLABORATION PAR DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

L'Agence ontarienne des eaux joue un rôle essentiel pour faire de l'Ontario le chef de file nord-américain dans la conception et la vente de technologies et de services novateurs d'assainissement de l'eau, à l'échelon local et international, en collaborant étroitement avec les clients et d'autres intervenants pour rechercher des solutions innovantes en vue de fournir des services d'assainissement de l'eau plus sûrs et plus efficients.

Le congrès *Technology Showcase* de l'Agence, qui s'est tenu en décembre 2011 et 2012, a rassemblé divers intervenants de l'industrie de l'eau et des eaux usées (exploitants de l'eau potable, propriétaires municipaux, entrepreneurs, financiers, autorités de réglementation, universitaires, etc.) pour discuter des innovations et s'informer sur les technologies nouvelles et émergentes d'assainissement de l'eau.

L'Agence a par ailleurs tissé des liens avec des organisations en Ontario et dans le reste de l'Amérique du Nord et du monde afin de partager des ressources, d'explorer des possibilités d'innovation et de partenariats commerciaux et de faire face aux grands défis mondiaux. Un accord a été conclu récemment avec la Cité de Kawartha Lakes et le Collège Fleming pour aider les entrepreneurs à valider leurs innovations sur des sites d'exploitation en Ontario. De plus, l'Agence s'associe avec des compagnies comme Global Water Resources pour apporter une infrastructure et des solutions intelligentes dans le domaine de l'eau aux villes canadiennes, et elle a établi des liens avec des services publics étrangers, comme Mekorot, en Israël, pour partager des pratiques exemplaires d'exploitation des installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

En soutenant l'innovation et en établissant des partenariats stratégiques avec des intervenants de l'industrie, l'Agence ontarienne des eaux aide à améliorer le mode de production d'une eau salubre tout en renforçant la position de l'Ontario dans le marché mondial de l'eau.

Questions liées aux nutriments et aux algues dans les lacs de l'Ontario

Les proliférations d'algues se produisent généralement à la fin de l'été et au début de l'automne. Elles sont attribuables à diverses modifications des écosystèmes. Ces modifications sont provoquées par des niveaux élevés de nutriments, des espèces envahissantes telle la moule quagga ou des conditions de lumière et de température favorables à la multiplication rapide des algues.

Il existe plusieurs variétés d'algues. Vivantes, les algues peuvent nourrir diverses espèces de poissons. Dans les proliférations d'algues mortes, certaines variétés dégagent dans l'eau des substances chimiques nauséabondes qui peuvent altérer le goût ou l'odeur de notre eau potable. D'autres algues, comme certaines sortes d'algues bleu-vert (cyanobactéries), libèrent des toxines pouvant être à l'origine de problèmes de santé chez les êtres humains et les animaux. Ainsi, les proliférations d'algues peuvent nuire à la qualité de l'eau potable, aux activités récréatives, au tourisme, aux pêches commerciales et à la valeur des propriétés en bord de lac.

Mon ministère a en place un protocole pour répondre aux cas de proliférations d'algues bleu-vert dans les lacs de l'Ontario. Le personnel du ministère collabore étroitement avec les médecins hygiénistes locaux pour veiller à ce que des mesures pertinentes soient

prises dans des délais opportuns.
Les médecins hygiénistes locaux traitent les préoccupations relatives à la santé publique concernant les proliférations d'algues bleu-vert et communiquent avec les consommateurs et les propriétaires de réseaux d'eau potable qui relèvent de leur territoire.

Selon un sondage réalisé par le personnel du ministère sur les toxines cyanobactériennes dans 18 installations d'eau potable de 2004 à 2010, il semble que les stations de traitement des eaux parviennent à éliminer ou à inactiver ces toxines dans l'eau potable.

Des conseils qui coulent à flot!

Pourquoi ne pas économiser l'eau et votre argent en même temps? C'est possible en achetant des produits portant le label WaterSense. Ces produits consomment 20 p. 100 moins d'eau.

La réapparition des proliférations d'algues dans certaines parties des Grands Lacs, comme le lac Érié, a provoqué la tenue de discussions avec la Commission mixte internationale, les gouvernements fédéraux, d'États et d'autres provinces ainsi qu'avec des organismes non gouvernementaux afin d'améliorer les conditions écologiques de nos Grands Lacs.

PREMIÈRES NATIONS

L'Ontario est très fier de pouvoir fournir de l'eau potable propre et salubre à la population de toute la province. Certaines collectivités des Premières nations connaissent des difficultés pour accéder à de l'eau potable conforme aux normes en vigueur. Dans les régions rurales isolées, il peut aussi être difficile d'accéder à de l'eau potable salubre.

En collaboration avec la Ontario First Nations Technical Services Corporation et nos collègues fédéraux d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, nous travaillons avec les collectivités des Premières nations afin d'explorer de nouvelles façons de relever les défis techniques précis auxquels elles sont confrontées et d'améliorer la qualité de l'eau potable à long terme. L'initiative pilote Canada-Ontario pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable dans les Premières nations soutiendra les efforts des collectivités des Premières nations pour choisir et mettre en œuvre les approches pertinentes et les solutions qui permettront de régler les défis liés à l'eau potable.

Les Premières nations d'Alderville, de Lac Seul (Whitefish), de Munsee-Delaware et de Zhiibaahaasing participent à cette initiative et dirigent le processus d'appel visant à obtenir des solutions pertinentes en matière de conception et de technologie pour leurs collectivités.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada allouera jusqu'à cinq millions de dollars pour l'investissement en immobilisations, tandis que mon ministère et la Ontario First Nations Technical Services Corporation procureront du soutien et de la formation aux collectivités. Grâce à la collaboration avec les Premières nations, nous espérons pouvoir aider les collectivités et, parallèlement, mieux comprendre ce qui pourrait fonctionner dans d'autres collectivités de tout l'Ontario.

« C'est par des projets de collaboration de ce genre que les Premières nations peuvent bâtir des capacités et renforcer leur autonomie sur le plan technique pour leurs collectivités respectives. »

— **Bob Howsam**, directeur général, Ontario First Nations Technical Services Corporation

Le développement de secteurs d'intérêt liés à l'eau potable

Les Grands Lacs, qui contiennent près de 20 pour cent de l'eau douce de surface de la Terre, constituent un trésor mondial. Ils hébergent des milliers d'espèces aquatiques, animales et végétales, y compris des espèces introuvables ailleurs sur notre planète. Nous agissons pour faire en sorte que les Ontariens et Ontariennes continuent de bénéficier de Grands Lacs salubres et dynamiques dont l'eau est propre à la consommation, à la baignade et à la pêche, aujourd'hui et à l'avenir.

Préserver la grandeur des Grands Lacs

Les familles ontariennes dépendent des Grands Lacs pour l'eau potable, leur qualité de vie et leur prospérité. Près de 98 p. 100 de la population ontarienne vivent dans les bassins des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Notre devoir est de préserver la salubrité des Grands Lacs pour que tous les Ontariens puissent en profiter, maintenant et à l'avenir.

Malgré les progrès importants réalisés dans la réduction des substances toxiques partout dans les Grands Lacs, les efforts visant à nettoyer la contamination historique (p. ex., celle liée au mercure) demeurent une priorité.

Les lacs sont confrontés à d'autres menaces, comme le changement climatique, les espèces envahissantes, les proliférations d'algues et les nouvelles substances chimiques préoccupantes, qui pourraient tous nuire à la qualité de notre eau potable et de l'environnement.

Nous reconnaissons l'importance des Grands Lacs pour les millions de personnes qui habitent et se divertissent dans leur bassin et qui dépendent de leur valeur économique. De ce fait, mon ministère poursuit ses efforts pour promouvoir la collaboration et la coordination parmi les dirigeants des Grands Lacs (collectivités métisses et des Premières nations, ministères ontariens, organismes gouvernementaux et autres intervenants) afin de faciliter le partage de l'information, le débat autour des priorités et l'élaboration d'initiatives centrées sur les secteurs géographiques prioritaires.

Pour en savoir plus sur la protection des Grands Lacs, veuillez consulter la page **http://www.ene.gov.on.ca/environment/fr/subject/great_lakes/index.htm**.

FONDS D'ACTION COMMUNAUTAIRE POUR LA PROTECTION DES GRANDS LACS

Plus de 98 p. 100 de la population ontarienne vivent et travaillent dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Nous voulons protéger ces lacs et rivières et souhaitons que ceux-ci demeurent salubres et propres pendant de longues années.

Le Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs, annoncé en juillet 2012, a été établi pour aider les collectivités à rétablir et protéger la part des Grands Lacs qui leur correspond.

Cette initiative a permis à des organismes sans but lucratif, à des organisations vouées à la conservation et l'environnement ainsi qu'à des collectivités et organismes métis et des Premières nations à demander des subventions pouvant atteindre 25 000 $ pour des projets contribuant à au moins un des objectifs suivants : donner de l'autonomie aux collectivités des Grands Lacs; protéger l'eau; améliorer la qualité des terres humides, des plages et des zones côtières; protéger les habitats et les espèces. La période de dépôt des demandes a pris fin en octobre 2012.

Pour en savoir plus sur le Fonds, visitez la page **www.ene.gov.on.ca/environment/fr/funding/great_lakes_fund/index.htm**.

En bref

Plus de 80 p. 100 des Ontariens consomment de l'eau potable provenant des Grands Lacs.

ÉBAUCHE DE LA STRATÉGIE ONTARIENNE POUR LES GRANDS LACS

Afin de soutenir et de réaliser la vision de l'Ontario — des Grands Lacs en santé qui demeurent une source d'eau propre à la consommation, à la baignade et à la pêche —, mon ministère a publié une ébauche de stratégie pour les Grands Lacs à des fins de consultation publique le 6 juin 2012 (**www.ene.gov.on.ca/stdprodconsume/groups/lr/@ene/@resources/documents/resource/stdprod_097190.pdf**).

L'ébauche de Stratégie pour les Grands Lacs présente les actions prévues de l'Ontario pour protéger et rétablir la santé des Grands Lacs. Ces actions s'organisent autour de six objectifs : donner aux collectivités l'autonomie voulue; améliorer la qualité de l'eau; protéger les terres humides, les plages et les zones côtières; protéger les habitats et les espèces; faire avancer les connaissances et favoriser l'adaptation; assurer des débouchés économiques écologiquement durables et novateurs.

Nous travaillerons à l'atteinte de ces objectifs dans le cadre des accords, des collaborations et des partenariats relatifs aux Grands Lacs.

Les priorités en matière d'eau potable transparaissent d'un bout à l'autre de la Stratégie, car celle-ci favorise la salubrité et la propreté de l'eau, la participation des collectivités à la protection de l'eau et les innovations favorisant la salubrité et l'abordabilité de l'eau potable. La Stratégie orientera le travail de mon ministère avec les partenaires locaux et les autres administrations des Grands Lacs.

ACCORDS VISANT À PROTÉGER LES GRANDS LACS

Un grand nombre d'organisations vouées à l'environnement, d'institutions gouvernementales et de particuliers travaillent pour protéger et préserver l'écosystème des Grands Lacs et pour veiller à sa durabilité. L'Ontario contribue activement à ces efforts et a conclu plusieurs accords qui protègent les lacs à divers échelons (l'ensemble du bassin, un lac en particulier ou l'échelon local).

Accord Canada-Ontario de 2007 concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs

L'Ontario et le gouvernement fédéral ont pris l'engagement de travailler ensemble au rétablissement, à la protection et à la conservation de l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

Des conseils qui coulent à flot!

Les fuites de robinet vous font gaspiller de l'eau et de l'argent. En réparant la fuite ou en remplaçant le robinet, vous réduirez votre facture d'eau et contribuerez à la conservation de l'eau.

L'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs soutient le rétablissement et la protection de l'écosystème du bassin des Grands Lacs et comprend des engagements directement liés à la protection des sources d'eau potable.

L'Ontario et le gouvernement du Canada négocient actuellement un nouvel accord qui poursuivrait leurs efforts conjoints visant à protéger et rétablir l'habitat, à éviter la pollution, à nettoyer les zones sensibles dégradées, à s'attaquer aux espèces envahissantes et à protéger la biodiversité du bassin des Grands Lacs.

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent — Protocole de coopération

Les municipalités jouent un rôle crucial dans la protection des Grands Lacs. Le partenariat entre mon ministère et la coalition binationale de 90 maires canadiens et étatsuniens nous permet de protéger, rétablir et promouvoir plus avant le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Il est logique de travailler avec les collectivités à des priorités visant à protéger la santé des plages et du littoral, à promouvoir l'intérêt des investissements dans les Grands Lacs et à faire avancer des projets de gestion des eaux pluviales.

Le maire de St. Catharines, Brian McMullan, et le ministre de l'Environnement, Jim Bradley, renouvellent l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

La province a reconduit son protocole de coopération relatif aux Grands Lacs avec les municipalités ontariennes des Grands Lacs. Cette entente de deux ans, qui a pris effet le 1er juin 2012, nous permettra de poursuivre nos efforts pour que les collectivités des Grands Lacs et du Saint-Laurent continuent de s'épanouir à long terme.

Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs

L'intention de l'*Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs* est de rétablir et de conserver l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux de l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Initialement ratifié en 1972, l'Accord a été reconduit en 1978 et modifié en 1987.

Le 7 septembre 2012, à Washington D.C., le Canada et les États-Unis ont signé une version modifiée de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs – officiellement intitulé *Protocole de 2012 sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*. L'Ontario s'appuiera sur cet accord binational pour alimenter ses négociations en vue d'un nouvel accord Canada-Ontario relatif aux Grands Lacs.

Protéger le lac Simcoe

La protection du lac Simcoe est depuis longtemps une source de grande fierté pour tous les résidents de la région — et de notre province.

Par la promulgation de la *Loi de 2008 sur la protection du lac Simcoe*, mon ministère voulait intégrer dans la loi des mesures de protection contribuant à rétablir cette source vulnérable d'approvisionnement en eau.

À ce jour, nos efforts soutenus pour protéger le lac ont mené à une baisse globale des niveaux de phosphore au printemps et à un accroissement du poisson d'eaux froides. Par ailleurs, le personnel du ministère a fourni de l'aide et des conseils techniques à plus de 1 500 projets d'intendance menés par des propriétaires fonciers.

La mise en œuvre de la Loi sur le développement des technologies de l'eau

L'Ontario est réputé dans le monde entier pour ses eaux propres et salubres, et pour sa capacité à innover.

Le secteur de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées emploie déjà 22 000 personnes et a un chiffre d'affaires de 1,8 milliard de dollars. La *Loi sur le développement des technologies de l'eau* mise sur les atouts économiques et la capacité à innover de ce secteur et positionne l'Ontario comme un chef de file dans le secteur mondial de l'eau, qui devrait atteindre 1 billion de dollars d'ici 2020.

La *Loi sur le développement des technologies de l'eau* encourage un niveau élevé de coopération, de partage des connaissances et de partenariat afin de permettre aux entreprises ontariennes axées sur la technologie d'être concurrentielles dans un marché en pleine expansion. La Loi établit pour le gouvernement, l'industrie et les collectivités une plate-forme qui soutient, favorise et crée de nouvelles manières de protéger la salubrité et la propreté de notre eau potable.

Le Consortium de recherche sur l'eau pour le Sud de l'Ontario est un excellent exemple de collaboration entre des spécialistes du milieu universitaire, des entreprises, de l'industrie et des pouvoirs publics en vue de donner à des entreprises novatrices du secteur de l'eau un meilleur accès à des données importantes et à l'infrastructure hydraulique municipale.

Des conseils qui coulent à flot!

Vous voulez faire encore plus d'économies? Faites fonctionner votre lave-linge ou votre lave-vaisselle seulement lorsque l'appareil est complètement chargé. Le cycle le moins puissant de votre lave-vaisselle suffit en général à bien nettoyer vos assiettes et consomme moins d'eau et d'énergie.

PROMOTION DES INNOVATIONS EN TECHNOLOGIES DE L'EAU EN ONTARIO

Nous savons à quel point il est important de reconnaître et de soutenir les produits et services novateurs qui favorisent et renforcent l'économie axée sur la salubrité de l'eau en Ontario.

Le programme provincial Promotion des innovations en technologies de l'eau, mené à l'appui de la *Loi sur le développement des technologies de l'eau*, permet aux collectivités ontariennes d'adopter des solutions de pointe et efficientes afin de mieux gérer les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Trente-deux projets sont subventionnés dans le cadre de ce programme. Parmi les projets novateurs visés figure le travail réalisé par l'Office de protection de la nature de la vallée de la Credit avec des partenaires afin d'encourager des approches d'aménagement à faible impact pour ce qui a trait aux eaux usées et à la conservation de l'eau.

Pour en savoir plus sur ces activités d'initiative locale, veuillez consulter le site **www.ene.gov.on.ca/environment/fr/funding/showcasing_water_innovation/index.htm**.

VOUS VOULEZ ÉCONOMISER L'EAU? SUIVEZ WaterSense

Plus tôt cette année, mon ministère a lancé un programme visant à aider les consommateurs à faire des choix plus écologiques en identifiant clairement les produits portant la désignation WaterSense, qui ont subi des tests confirmant une consommation d'eau moins élevée. Nous encourageons les fabricants à adhérer à ce programme volontaire qui a connu un succès énorme aux États Unis. Le programme fonctionne à peu près comme ENERGY STAR®, qui identifie les produits écoénergétiques.

Mot de clôture

Une eau potable salubre et propre est vitale. Elle est l'un des piliers incontournables d'une économie solide respectueuse de l'environnement. Grâce à un engagement conjoint des municipalités, des collectivités des Premières nations, des groupes communautaires, des citoyens et d'entreprises innovantes, les Ontariens et Ontariennes peuvent être sûrs de pouvoir boire l'eau de leur robinet en toute sécurité.

Glossaire

Agréé : Dans le cadre de l'application de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*, l'agrément s'obtient à l'issue d'un processus au cours duquel la compétence et l'intégrité d'un organisme, d'une société, d'un groupe ou d'une personne sont attestées par un organisme d'agrément désigné en vertu de la Loi.

Bassin versant : Territoire depuis lequel toutes les eaux (souterraines ou de surface) qui s'écoulent le font vers un même cours d'eau ou plan d'eau.

Benthos : Désigne des insectes, des vers, des crustacés et d'autres organismes sans colonne vertébrale qui vivent dans ou sur le fond des cours d'eau, ou près de ceux-ci.

Échantillonneur intégratif de substances chimiques polaires organiques : Dispositif de surveillance de l'environnement de type spécial. Ce dispositif peut être plongé dans l'eau (lacs, rivières, eaux usées ou eau potable) pendant de longues périodes (de plusieurs jours à plusieurs semaines). Les échantillonneurs captent de manière sélective des produits chimiques (produits pharmaceutiques ou pesticides) sur des périodes plus longues par rapport aux échantillons ponctuels habituellement prélevés pour la surveillance de l'environnement. Ces dispositifs sont très utiles, car ils permettent aux scientifiques de détecter des substances à de très faibles concentrations et d'évaluer les expositions sur des périodes plus longues.

Membranes de nanofibres : Filtres créés au moyen de fibres dont le diamètre est inférieur à 1 000 nanomètres. Les genres de substances chimiques que ces membranes empêchent de pénétrer dans l'eau potable dépendent de la taille des pores (orifices) dans la membrane.

Normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario : Normes fixées par le Règlement de l'Ontario 169/03 sur les normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario, pris en application de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*, à l'égard des paramètres chimiques, microbiologiques et radiologiques dont on sait ou on soupçonne qu'ils ont des effets préjudiciables sur la santé humaine lorsqu'ils sont présents à des concentrations supérieures à certaines valeurs, et qui, dans ces cas, nécessitent des mesures correctives.

Office de protection de la nature : Organisme local chargé de la gestion d'un bassin versant, qui administre des services et des programmes pour protéger et gérer l'eau et les autres ressources naturelles, en partenariat avec les pouvoirs publics, les propriétaires fonciers et divers organismes (**www.conservation-ontario.on.ca**).

Organisme d'exploitation : Relativement à un réseau d'eau potable, s'entend de la personne ou de l'entité à laquelle le propriétaire confie la responsabilité de l'exploitation, de la gestion, de l'entretien ou de la transformation du réseau.

Régies locales des services publics : Fournissent des services dans des collectivités des secteurs du Nord de l'Ontario sans structure municipale. Ces régies sont établies en vertu de la *Loi sur les régies des services publics du Nord*, qui relève du ministère du Développement du Nord et des Mines. Une régie locale des services publics peut offrir différents services (notamment, dans certains cas, des services d'eau) aux habitants de la région qu'elle dessert (la région géographique dans laquelle la régie exerce ses compétences). Les réseaux d'eau potable exploités par des régies locales des services publics sont généralement catégorisés comme des réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux aux termes du Règl. de l'Ont. 170/03 pris en application de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*.

Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux : Réseaux d'eau potable ou parties d'un réseau d'eau potable qui desservent au moins six résidences privées et qui respectent la définition de réseau d'eau potable municipal aux termes de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* et de ses règlements. Cela comprend les catégories de gros et de petits réseaux d'eau potable résidentiels municipaux tels que définis dans le Règl. de l'Ont. 170/03 pris en application de la Loi.

Réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux : Réseaux d'eau potable non municipaux (autres que des réseaux résidentiels saisonniers), qui desservent un grand aménagement résidentiel (au moins six résidences privées), un parc à roulottes ou un terrain de camping doté de plus de cinq branchements d'eau. Ces réseaux forment une seule catégorie aux termes du Règl. de l'Ont. 170/03 pris en application de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*.

Réseaux desservant des établissements désignés : Réseaux d'eau potable qui desservent des établissements désignés, comme des camps de vacances pour enfants, des garderies, des écoles ou des établissements de santé. Ces réseaux font partie des cinq catégories de réseaux non résidentiels et de réseaux résidentiels saisonniers définis dans le Règl. de l'Ont. 170/03 pris en application de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*, à savoir les gros réseaux non résidentiels municipaux, les petits réseaux non résidentiels municipaux, les gros réseaux non résidentiels non municipaux, les petits réseaux non résidentiels non municipaux et les réseaux résidentiels saisonniers non municipaux.

This publication is also available in English.
@ Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012
ISSN 1920-6712 (En ligne)
PIBS 9112f

Pour de plus amples renseignements :
www.ontario.ca/eaupotable

Ontario